



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 1975

## Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'intérêt que présente la mise en place d'un dépistage précoce de l'ensemble des maladies neurodégénératives. L'ensemble du corps médical met régulièrement l'accent sur le fait que, pour lutter effectivement contre la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés, il conviendrait de procéder à un diagnostic suffisamment tôt permettant de prendre en charge ces affections quand leur stabilisation est encore susceptible d'intervenir. Il lui demande de lui faire connaître les mesures concrètes qu'il envisage de prendre pour une prise en charge beaucoup plus précoce de ces affections.

## Texte de la réponse

Le diagnostic de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés est difficile, notamment aux stades précoces car il n'existe pas de marqueurs permettant un diagnostic de certitude. C'est pourquoi la démarche diagnostique doit être rigoureuse et respecter les recommandations formulées par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES). Ce diagnostic doit également être précoce, car l'identification de la maladie permet la mise en oeuvre d'une prise en charge médico-psycho-sociale adaptée. Ce constat a motivé l'élaboration au sein du programme d'actions destiné aux personnes souffrant de maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, présenté le 11 octobre 2001 et précisé dans la circulaire n° 2002/222 du 16 avril 2002, de mesures de renforcement des structures de diagnostic et de développement de la formation des professionnels de santé. Ainsi, les agences régionales d'hospitalisation ont reçu, en décembre 2001, une quote-part de l'enveloppe des 6,1 millions d'euros au prorata du nombre de personnes âgées de leur région afin de créer et de renforcer les consultations mémoire et les centres de ressource et de recherche spécialisés dans ce domaine. Dans le domaine de la recherche, la direction générale de la santé soutient financièrement un projet de l'INSERM portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce dans les détériorations cognitives. Les études concernant la réalisation d'outils de diagnostic adaptés à la pratique de ville pour les médecins généralistes, l'élaboration d'un projet pédagogique et d'un module d'éducation à la santé et de prévention des complications dans les troubles démentiels et la réalisation d'outils de formation viennent de débuter.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Nay](#)

**Circonscription :** Morbihan (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1975

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 août 2002, page 2927

**Réponse publiée le** : 14 octobre 2002, page 3607